

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 31 Octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

PRESENTS : M.FORTIN J. Maire ; MM. JOULIN, ALLAIN J., Mme FRADIN
Véronique : Adjoint ; M.HANOUILLE, Mme FOUCHÉ, MM RANÇON, ALLAIN
P., MOYE, Mme GLODT, M. FRADIN, Mme PADRAO, MM. DELARGE,
AUDEBERT .

Secrétaire : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 04
Octobre 2018

ESQUISSES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Le Maire rappelle la mission confiée au Syndicat de la Voirie pour l'aménagement du carrefour de la rue du Moulin Neuf, construction d'une halle, aménagement d'un parking le long du ruisseau de la Bénigousse et réaménagement du parking de l'ancienne forge.

Le réaménagement du parking de l'ancienne forge et cheminement piétonnier sont considérés comme un dossier distinct et devra faire l'objet d'une autre demande de subvention, le Maire propose donc de mettre en attente ce dossier et présenter celui de la construction d'une halle et carrefour du Moulin Neuf. Les dossiers DETR doivent être déposés avant le 14 Décembre. Le planning est serré, il est important que les étapes s'enchaînent rapidement.

Il présente les esquisses et demande au Conseil Municipal de se prononcer, notamment sur l'implantation et dimensions de la construction de l'halle, le nombre de places de parking, le muret entre le parking et la propriété privée, le raccordement aux réseaux (eau, éclairage).

Le Conseil municipal, après débat,

DEMANDE :

- le déplacement de la halle après la pompe de relevage et son agrandissement (12 m x 6m)
- de prévoir plus de places de parking (10)
- la construction d'un muret entre le parking et la propriété privée
- le raccordement aux réseaux (eau – électricité – éclairage public) + éclairage de la halle
- prévoir des clôtures pour passage du public côté prairie

En ce qui concerne le carrefour de la route de Rioux, le Conseil Municipal précise qu'il serait souhaitable d'amener les réseaux eau-électricité devant l'espace si la chaussée est refaite et de prévoir un emplacement pour planter quelques cepes de vignes

SOLLICITE la réalisation de l'avant-projet et chiffrage estimatif pour ces 2 sites.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE : dénomination de rues et places

Le Maire indique qu'il a sollicité le Syndicat de la Voirie pour la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale. Celui-ci étant utilisé pour le calcul d'une partie de la DGF.

Il propose d'inclure la Route de la Robinerie et allée de Monplaisir dans le tableau de classement.

Il s'avère que certaines rues, impasses ou places doivent porter un nom afin d'être rattachées à la voirie communale.

Il s'agit de :

- L'impasse route de Chez Segueineau
- Le parking devant la boulangerie
- La place de l'école
- La petite route reliant la rue des écoles et la route de Châtenet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de dénommer la voirie ainsi :

- Impasse du rail (au village de La Viaudrie)
- Place de la Bénigousse (dans le Bourg)
- Place de l'école
- Allée des Prunus

DECIDE d'inclure la Route de la Robinerie et l'allée de Monplaisir dans la voirie communale.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC (Parcours emploi compétences)

Le Maire indique que le contrat aidé de M.CASSANT se termine le 31 décembre. Celui-ci ayant donné entière satisfaction et compte tenu des travaux à réaliser suite à l'aménagement foncier, le Maire propose de renouveler son contrat pour une durée de 12 mois à raison de 20 h/semaine.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de recruter une personne en Contrat Aidé PEC à compter du 1^{er} Janvier 2019 à raison de 20 h /semaine en tant qu'agent d'entretien du bâtiment et des espaces verts pour une durée de 12 mois.

DEMANDE le renouvellement du contrat de M.CASSANT

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce contrat.

TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION SDIS à LA CDC

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la CDC de prendre en charge les contributions versées au SDIS. Le montant sera déduit de la dotation annuelle.

Le conseil municipal devra délibérer lors de la prochaine réunion.

SECURITE ROUTIERE A PROXIMITE DE L'ECOLE

Lors du conseil d'école, il a été évoqué un problème de vitesse à proximité de l'école.

Le Maire indique la signalisation existante route de Châtenet à savoir panneaux « danger enfants » et passage piétons.

Il rappelle que la vitesse est limitée à 50 Km/h en agglomération.

Il a sollicité l'avis du Syndicat de la Voirie qui conseille la mise en place de coussins Berlinois en amont du passage piéton.

Techniquement, il faudrait désaxé la voie pour avoir une emprise de minimum 5,60 m.

Ceci implique la reprise des marquages au sol et la mise en place de la signalisation verticale adéquate.

Rue des écoles, pour l'entrée et la sortie des enfants de la garderie par le grand portail, il pourrait être posé des bornes ou barrières de protection pour définir et protéger un accès piéton.

M.le Maire sollicite l'avis des membres sur une telle opération, après débat,
Le Conseil Municipal
REFLECHIT à la proposition du Syndicat de la Voirie
SOLLICITE un chiffrage pour une telle opération en y incluant la protection à la sortie par le grand portail rue des écoles.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électorale unique (REU) ; en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué *une commission de contrôle*, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalable qui seraient formés par les électeurs concernés.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par le Préfet, celle-ci sera composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le conseiller municipal sera pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pourront siéger au sein de cette commission.

Le maire demande à l'assemblée si un conseiller est intéressé pour être membre de cette commission.

M. Jean-Philippe HANOUILLE est candidat, son nom sera transmis à la Préfecture pour composition de la commission de contrôle.

LOTISSEMENT DE LA MERCERIE – Lot N°15

Compte tenu de l'OAP proposée dans le projet du PLU, 2 lots sont actuellement indisponibles, seul le lot 15 reste à la vente (862 m²).

Le Conseil Municipal décide de conserver le tarif pour ce lot.

APPEL AUX DONNS POUR LES COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE

Suite aux violentes intempéries qui ont frappé les Audois le 15 octobre dernier, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude lancent un appel national aux dons auprès des communes et intercommunalités de France.

Le Conseil Municipal

DECIDE de verser une subvention de 80 € (Article 6574) afin d'apporter un soutien financier aux communes de l'Aude sinistrées par les inondations. Ce don sera affecté à la reconstruction des équipements publics.

ANIMATION MUSICALE FETE DU 14 JUILLET

M. le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal et les associations organisent la journée « Cravans en fête » le 14 Juillet et précise que nous devons retenir rapidement un groupe pour animer cette journée.

Pour ce qui concerne l'animation musicale de "Cravans en fête 2019" le cout TTC du groupe "Poussez pas Mémé" s'élève à 1600 € pour une prestation d'une durée de 2h à 2h30 sur des amplitudes horaires 15h à 23h ou 19h30 à 23h (dépense identique).

Si on considère que 800 € sont pris en charge par la commune la participation de chaque association s'élèverait à $800\text{€}/6 = 130\text{€}$ qui serait retenue sur la subvention communale 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEDIDE de retenir le groupe « Poussez pas Mémé » pour une prestation s'élevant à 1 598.32 €.

DONNE son accord pour l'organisation de la journée

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS A GRANULES ET D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL A L'ECOLE DE CRAVANS

Avenant Lot 2 : Chauffage

Le Maire indique qu'il a été décidé de modifier les travaux, à savoir supprimer le raccordement des salles du périscolaire à l'étage. Ces salles seront affectées à un autre usage (logement), un chauffage indépendant étant souhaitable.

Le montant du marché se trouve donc modifié par une réduction de 3 370.46 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place d'une chaudière bois à granulés et d'une installation d'un chauffage central à l'école de Cravans :

. Lot n° 2

Attributaire: entreprise GH Energies 17100 SAINTES

Marché initial - montant : 75 000.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 3 370.46 € HT

Nouveau montant du marché : 71 629.54 € HT

- d'autoriser le maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La population est invitée à participer à la Commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice qui aura lieu :

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018

- **10 h 00** : Exposition sur la « Grande Guerre » à la salle des Associations
- **11 h 15** : Rassemblement Place de l'Eglise
- **11 h 30** : Cérémonie au Monument aux Morts avec la participation de la Clique Semussacaise

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Dominique FRADIN et Laurent PHILIPPE assureront la police - circulation

BULLETIN MUNICIPAL :

Véronique FRADIN propose de réunir la commission communication le lundi 19 Novembre à 18 h 30 pour la rédaction du bulletin municipal.

Elle indique qu'un administré souhaite mettre en place une activité « Théâtre ».

QUESTIONS DIVERSES

- l'abri-bus à positionner à proximité de l'école est commandé
- la chaudière du logement 4, rue du jardin public a du être changée (2 470.44 € HT)
- le piquetage pour la pose des 3 citernes incendie (120 m3) est fait, pour la pose d'une d'entre elles des travaux d'élagage devront être effectués terrain rue du Port, il présente le devis de l'EURL MAISONS JARDINS ENTRETIEN pour un montant de 816.00 €TTC
Le conseil municipal autorise le maire à confier ces travaux à cette entreprise
- Le maire fait part au conseil municipal du démarrage des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable au village des Péliçons
- Les agendas 2019 sont distribués
- Les travaux à la mairie sont commencés, les meubles remplacés seront mis en vente sur le boncoin pour un montant de 280 €.
Le Conseil Municipal autorise le maire à diffuser l'annonce et encaisser le prix de la vente article 7788
- Salle des fêtes : des remarques ont été faites par des utilisateurs de la salle des fêtes, notamment au niveau du nettoyage.
Le conseil municipal propose de demander un devis à une entreprise de nettoyage . Une caution du même montant sera également demandée aux utilisateurs et non remboursée si le nettoyage n'est pas satisfaisant.
- Une administrée des Brousses demande s'il serait possible de ramasser les déchets verts et entretenir le chemin qui passe devant chez elle
- Suite à une réunion avec les responsables du Syndicat des eaux, on nous a informés que le village de Châtenet serait raccordé à l'assainissement collectif en 2019.

La séance est levée à 20 h 40

